

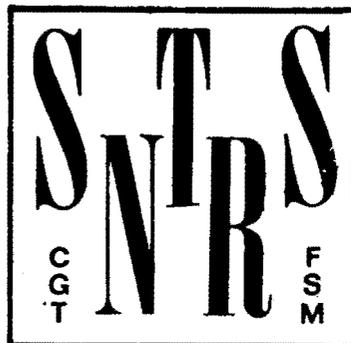
BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL Supplément au n° 149 - Septembre 1973

SNTRS - CGT :
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

SPECIAL INSERM

ELECTIONS pour le RENOUVELLEMENT des MEMBRES ELUS de la COMMISSION de DEROGATION

Le mandat des membres élus expirera le 17 Décembre 1973.

L'Administration de l'INSERM nous a averti en Juillet qu'elle décidait de faire les élections dès la rentrée, suivant ce calendrier:

- 5 Septembre : appel des candidatures auprès des organisations syndicales mise en place de la commission électorale
- 8 Octobre : diffusion des listes électorales et limite de dépôt des candidatures
- 18 Octobre : date limite de réclamation pour l'inscription sur les listes électorales
- 29 Octobre : envoi du matériel électoral
- 29 Novembre : élections (par correspondance)

Devant ces élections précipitées le SNTRS-CGT a protesté demandant leur recul ; en effet les mandats expirant le 17 Décembre 1973, et les nouveaux élus n'ayant pas à siéger en Commission de dérogation avant la session de Printemps comme il se fait chaque année, il y avait suffisamment de temps pour bien préparer ces élections pendant le 1er trimestre et informer le personnel.

Voici la réponse du DAF :

"J'ai décidé de fixer au 15 Octobre 1973 la date limite de dépôt des candidatures... Il ne m'a pas paru possible de reporter au-delà de cette date... en raison de l'ampleur des tâches incombant au service des personnels de l'INSERM en fin d'année."

Nous avons du mal à suivre la logique du DAF qui consiste à ajouter la préparation d'élections dans une période déjà très chargée suivant ses dires alors qu'on pouvait les faire 3 mois plus tard ; à moins qu'aux yeux de l'administration les problèmes des personnels soient si peu importants qu'elle oublie que pour pouvoir voter, les personnels doivent avoir en main toutes les informations sur les candidats et sur leur programme et que ceci nécessite une "campagne électorale" qu'il nous a été impossible de faire correctement puisqu'elle se situait pendant la période des vacances.

Le travail sérieux et régulier des élus CGT nous permet d'espérer que les personnels feront une fois de plus confiance à la CGT et voteront pour son programme et ses candidats.

AVANT le 29 NOVEMBRE

VOTEZ CGT

CAMARADES VOTEZ et FAITES

VOTEZ autour de VOUS

CAES - INSERM

A l'Assemblée Générale du C.A.E.S., le Commissaire aux comptes nommé par la Direction de l'INSERM a au cours de son rapport présenté de vives réserves à propos de la comptabilité du C.A.E.S., déclarant entre autres qu'il n'avait pu obtenir la présentation de factures justificatives des dépenses. Les remarques furent d'autant plus insistantes que la Trésorière est syndiquée au SNTRS. Tout au long de son rapport il n'a fait que la mettre en cause au travers de la comptabilité en lui trouvant bien sûr quelques circonstances atténuantes : manque de temps (elle n'a qu'une demi-journée par semaine pour assumer son mandat) et "inexpérience" de ce type de comptabilité.

Il faut mettre les choses au point :

Tout d'abord le Commissaire aux comptes qui aurait dû réglementairement se rendre au siège du C.A.E.S. où se trouvaient les pièces justificatives ne l'a pas fait et a convoqué la trésorière (qui ne peut pas se promener avec une armoire métallique).

Mais l'essentiel est que la trésorière du C.A.E.S. n'est pas une comptable. Elle est élue pour vérifier que les fonds dépensés le sont bien suivant les orientations décidées par le Comité National. Elle doit aussi élaborer des projets de budget futur en tenant compte des besoins passés, de l'évolution de l'action sociale et des ambitions du C.A.E.S. C'est là son rôle, en aucun cas elle ne doit passer son temps dans la tenue réglementaire des bordereaux, travail long et fastidieux qui l'empêcherait de remplir son rôle d'élue.

C'est pour cela que nous réclamons du Comité National qu'il obtienne de l'INSERM la mise à la disposition d'un comptable pour que la trésorière puisse remplir son rôle.

D'autre part, à côté du trésorier il y a un trésorier adjoint (PRIVAT) du SGEM qui doit assister le trésorier dans son travail. Il faut reconnaître qu'il ne l'a jamais fait ! il déclare pour sa défense que la trésorière travaillait de façon personnelle, alors il en a pris acte, comme ça sans en parler en CNAS et s'est parfaitement accommodé de la situation.

Il faut reconnaître que si la trésorière ne l'a pas vu les gens du bureau ne le voient pas souvent car il fait preuve d'un certain absentéisme...

Au cours de l'Assemblée Générale certaines personnes ont réclamé du C.A.E.S. des subventions pour la garde d'enfants. Il faut faire remarquer qu'au CNRS les problèmes de crèches et de garderies ne sont pas de la compétence du C.A.E.S. mais d'une Commission d'Action Sociale paritaire qui s'occupe aussi de la formation permanente professionnelle, de l'attribution de logement, de l'hygiène et la sécurité ainsi que de l'implantation des cantines. Cette C.A.S. possède des fonds propres lui permettant certaines réalisations de crèches, cantines et implantations sociales-professionnelles ; à l'INSERM il n'existe rien de semblable et les moyens du C.A.E.S. ne permettent pas d'agir dans ces secteurs. Pour que les personnels de l'INSERM obtiennent des crèches, des cantines, des locaux sociaux il leur faut agir auprès de la Direction par les moyens qu'ils jugeront les plus efficaces, il faut se rappeler qu'on n'obtient rien de la Direction de l'INSERM si on ne le demande pas avec force.

* * * *

INFORMATION

A la fin du mois de Juillet il nous a été impossible d'obtenir une entrevue avec le DAF. L'administration de l'INSERM étant "débordée".

Dès les premiers jours de Septembre nous avons renouvelé notre demande d'entrevue. La Direction de l'INSERM continuera-t-elle à tergiverser ? Refuserait-on de nous dire clairement où en sont nos nouveaux statuts ? La prime à 20 % ? - les changements indiciaires des D et B (plan Masselin) - l'article sur la Sécurité d'emploi ?

Le personnel inquiet devant une telle attitude doit rester vigilant et prêt à défendre avec forces ces revendications.